Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_35-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 46

VOTANTS : 54

L'an deux mille vingt six, le seize septembre
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; KEREBEL Lucien, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
COLIN Christophe, Landunvez a donné pouvoir à JAOUEN Rachel
LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré a donné pouvoir à RAGUENES Joseph
TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à CLECH Frédérique
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à LAOT Anne
BRIEND Patrick, Porspoder a donné pouvoir à TALARMIN André
COLLOC Jean-Louis, Saint Renan a donné pouvoir à BRIANT Denis
DUSSORT Fabienne, Saint Renan a donné pouvoir à LE CORRE Albert
GULCZINSKI Xavier, Saint Renan a donné pouvoir à JAOUEN Armelle

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_35-DE

L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MASSON Catherine, Porspoder

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

CC2026_09_35 : AMÉNAGEMENT ET FINANCEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À PLOUMOGUER

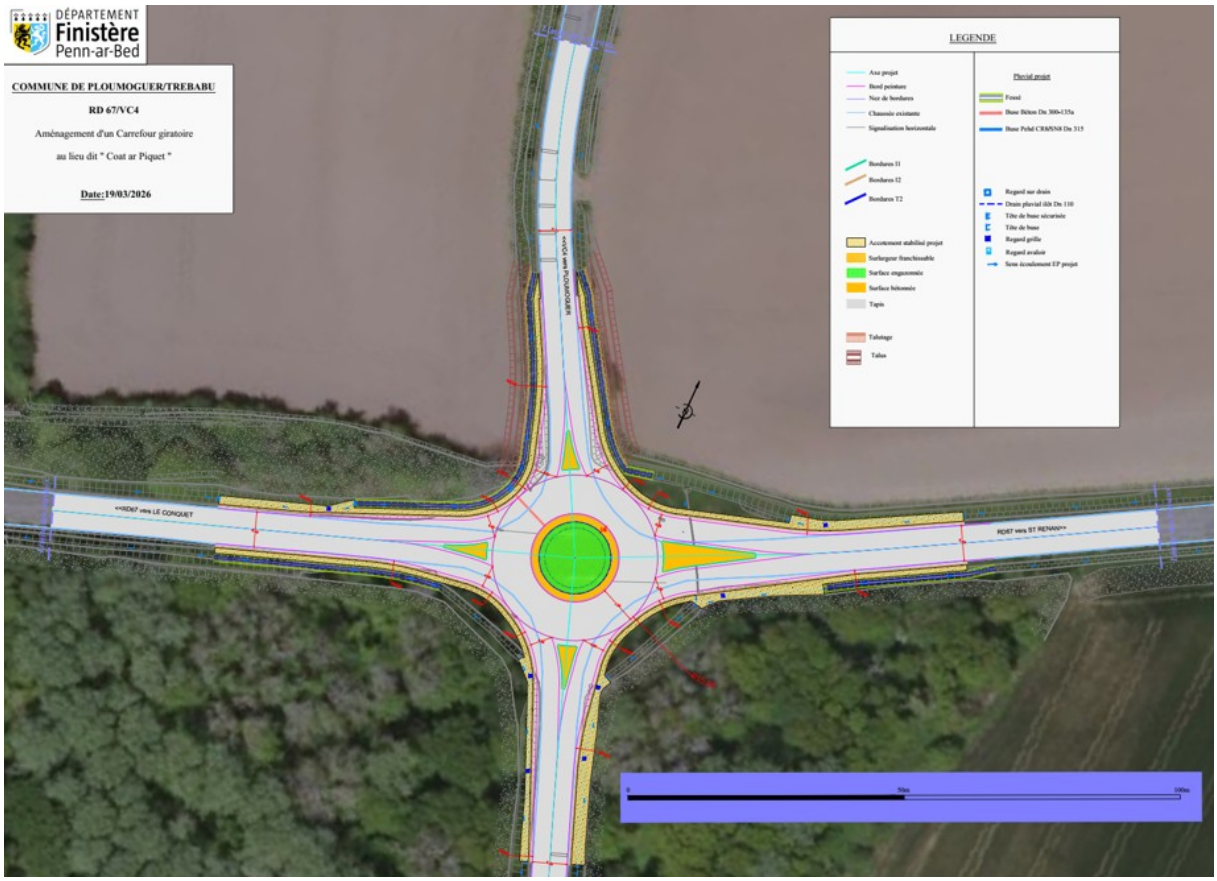
EXPOSÉ

Le carrefour routier de « Coat ar Piquet » situé sur les communes de Trébabu et Ploumoguer intersecte :

- la route départementale RD67 d'une part (axe est-ouest),
- les voies communautaires VC54 et VC27 d'autre part (axe nord-sud).

Les voies communautaires VC57 et VC27 ont été transférées en gestion à la Communauté par les communes le 08 décembre 2016.

Cette intersection est le lieu d'accidents réguliers dont certains mortels. Les raisons évoquées sont : la vitesse, les dégagements de visibilité insuffisants et la topographie du secteur.
Sa sécurisation est demandée depuis plusieurs années par les communes du territoire.
Le Département a engagé une étude en 2025 et projette en 2027 la construction d'un carrefour giratoire d'un diamètres de 15 m de rayon extérieur. Celui-ci présente quatre branches dont deux départementales et deux communautaires.



Le projet est estimé à 450 000,00 € HT. Les règles de financement départementales prévoient que la part allouée à chaque collectivité est fonction du nombre de branches situées dans son domaine routier.

La répartition financière de l'opération est précisée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_35-DE

	Montants totaux estimés	Département du Finistère	Pays d'Iroise communauté
Clé de participation	100%	50%	50%
coût	450 000 €	225 000€	225 000€

Le Président de la Communauté engage par ailleurs des discussions avec les communes de Trébabu et Ploumoguer pour définir le niveau de la participation communale.

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu la délibération du conseil communautaire du 12 novembre 2025 relative au tableau d'assemblage de la voirie communautaire
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 mai 2026 relative à la modification du schéma de voirie communautaire.
Vu le projet de convention de financement du Département du Finistère pour l'aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit Coat Ar Piquet sur les communes de Ploumoguer et Trébabu.

Considérant l'enjeu de sécuriser le carrefour de « Coat ar Piquet » situé sur les communes de Ploumoguer et Trébabu à l'intersection des voies RD67/VC27/VC54.

Le conseil communautaire est invité à :

- VALIDER la répartition financière entre le département et le territoire de la communauté de communes, la répartition entre la communauté et les communes de Ploumoguer et Trébabu restant à définir,
- AUTORISER le Président à signer la convention de financement entre la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et le Département du Finistère pour l'aménagement du carrefour de Coat Ar Piquet selon la clé de répartition des règles départementales,
- AUTORISER le Président à signer tous les documents inhérents à une participation financière des communes de Trébabu et Ploumoguer.
- AUTORISER le Président à signer tous les documents inhérents au transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du carrefour de Coat Ar Piquet.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire de séance

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_35-DE

auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.